



ÉDITO

Chers partenaires,

Ce nouveau numéro met à l'honneur plusieurs actions conduites avec les CPTS parisiennes autour de la prévention, de l'accès aux soins et de l'accompagnement des assurés.

Qu'il s'agisse de Juin Vert, des perspectives de coopération avec le Centre d'Examens de Santé ou encore de l'offre Mon Soutien Psy, ces initiatives illustrent la richesse des collaborations engagées sur les territoires.

Bonne lecture à toutes et tous.



À LA UNE

JUIN VERT

Dans le cadre de la campagne nationale « Juin Vert 2026 », l'Assurance Maladie de Paris se mobilise aux côtés de ses partenaires — CPTS, centres de santé, mairies d'arrondissement et acteurs locaux — afin de renforcer la sensibilisation au dépistage du cancer du col de l'utérus.

À ce titre, une quinzaine d'actions de terrain seront organisées tout au long du mois afin d'informer le public sur l'importance d'un dépistage régulier et de favoriser l'accès à cet examen de prévention. En complément de ces initiatives, des marque-pages de sensibilisation, mis à disposition par l'Assurance Maladie de Paris, seront diffusés auprès du public via les librairies et bibliothèques municipales partenaires afin de promouvoir le dépistage auprès du plus grand nombre de femmes.

Par ailleurs, la plateforme téléphonique « Aller-vers Prévention » proposera aux femmes n'ayant pas réalisé leur dépistage du cancer du col de l'utérus un accompagnement incluant notamment la prise de rendez-vous auprès de professionnels de santé partenaires.

Dans ce cadre, la CPAM de Paris poursuit la mobilisation de professionnels de santé volontaires — laboratoires, médecins titulaires d'un DU de gynécologie et sages-femmes — afin de réaliser cet examen de dépistage. Pour rejoindre les partenaires de la CPAM et aider à améliorer le taux de participation : plateforme.prevention@assurance-maladie.fr

À travers cette dynamique collective, l'Assurance Maladie de Paris et l'ensemble de ses partenaires réaffirment leur engagement en faveur de la prévention et du dépistage du cancer du col de l'utérus.

FORUM SANTÉ DE LA FEMME

Les 10 et 11 avril 2026, la CPAM de Paris a organisé la deuxième édition du Forum santé de la femme à la Halle des Blancs Manteaux. Cet événement, ouvert à tous, a rassemblé 2 256 participantes autour des enjeux de santé féminine. Pendant deux jours, les femmes ont pu s'informer sur les maladies cardiovasculaires, les cancers, la santé mentale, la ménopause, l'endométriose ou encore la prévention de la perte d'autonomie.

Le forum proposait des stands, ateliers et conférences pratiques sur le dépistage, les gestes de premiers secours, la nutrition, l'activité physique et les droits liés à la santé. Les échanges interactifs ont permis aux participantes de repartir avec des conseils concrets pour leur quotidien. Les conférences ont particulièrement favorisé le dialogue sur des sujets encore peu abordés, comme les douleurs chroniques ou la ménopause.

Les retours ont été très positifs, plusieurs participantes saluant la qualité des échanges et l'utilité des informations reçues. Le succès de cette édition repose sur l'engagement des équipes de la CPAM de Paris et la mobilisation de 50 partenaires associatifs, institutionnels et professionnels de santé : merci à la CPTS Paris Centre pour sa présence à cette occasion !





ACTUALITÉS TERRITORIALES



PARIS PLAGE 2026 : UN ÉVÉNEMENT ESTIVAL INCONTOURNABLE

Du 8 juillet au 21 août les mercredis, jeudis et vendredis de 14h à 18h (à l'exception des vendredis 31 juillet, 7 août et 14 août), l'Assurance Maladie de Paris sera présente au village santé de Paris Plage situé sur le bassin de la Villette.

Les familles sont attendues pour participer à des animations gratuites autour de la santé. Au programme : des jeux sur la protection solaire, l'activité physique, ou l'hygiène bucco-dentaire.

Les jeudis après-midi, un conseiller service de l'assurance maladie sera présent pour répondre aux questions sur l'accès aux droits.



ACCÈS AUX SOINS

MON SOUTIEN PSY

7 835 psychologues ont déjà adhéré au dispositif Mon soutien psy afin de favoriser l'accès au suivi psychologique de la population.

Mon soutien psy propose jusqu'à 12 séances par an prises en charge par l'Assurance Maladie chez un psychologue partenaire.

🔗 Plus d'informations :

- https://cpam75.fr/mail/cnam_mon_soutien_psy_fiche_memo_psychologue_2024_241209_v11.pdf
- https://cpam75.fr/mail/cnam_mon_soutien_psy_flyer_psy_a4_c241209_v9.pdf

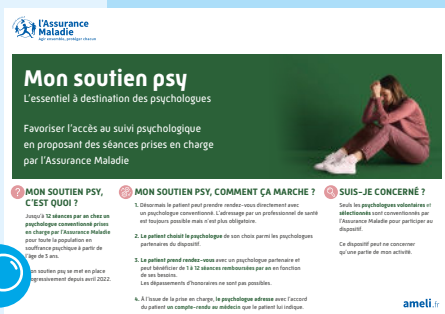
PERSPECTIVES DE COOPERATION ENTRE LES CPTS ET LE CENTRE D'EXAMENS DE SANTE DE PARIS

Dans le cadre de sa politique de prévention et de gestion du risque, l'Assurance Maladie propose un examen de prévention en santé, une offre de service portée par les Centres d'Examens de Santé (CES) qui s'inscrit dans une dynamique de dépistage, de prévention et d'éducation en santé renforcée.

Dans un contexte de difficultés d'accès aux soins, le CES de Paris souhaiterait mettre en place une coopération avec les CPTS parisiennes afin de pouvoir réintégrer les assurés sans médecin traitant dans un parcours de soins et de proposer son offre de service aux assurés des CPTS les plus fragiles.

🔗 Retrouvez la présentation du CES de Paris et de ses missions dans le livret ci-dessous.

https://cpam75.fr/mail/presentation_ces_eps.pptx



ameli.fr



LES OUTILS AU SERVICE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

PHARMAPRAT : L'OUTIL D'AIDE À LA PRATIQUE EN PHARMACIE

Vous avez besoin de trouver les dernières actualités conventionnelles, réglementaires ? Vous cherchez un code acte, une exonération à appliquer et des conditions de facturation ? Vous souhaitez en savoir plus sur les exercices coordonnés, la e-santé, la dispensation de certains médicaments ou des préparations magistrales...?

🔍 Retrouvez dans Pharmaprat, via le lien <https://pharmaprat.fr>, toutes les réponses qui vous aideront dans votre pratique quotidienne, en consultant l'Aide à la facturation et les fiches pratiques.



À ÉCOUTER : MON ESPACE SANTÉ ET LE DMP VUS PAR UN MÉDECIN GÉNÉRALISTE

À travers ce podcast de la CPAM de Paris, un médecin généraliste explique comment Mon espace santé et le DMP facilitent le partage d'informations de santé et contribuent à une meilleure prise en charge des patients.

🔊 Pour écouter le podcast : <https://podcast.ausha.co/les-podcasts-de-l-assurance-maladie-de-paris/episode-2-mon-espace-sante-un-medecin-raconte-ce-qui-change-vraiment>



FOCUS

PRESCRIPTION MÉDICALE DE TRANSPORT : RAPPEL DES RÈGLES ESSENTIELLES

La prescription médicale de transport constitue un acte médical à part entière, placé sous la responsabilité du médecin. Elle doit être fondée sur les besoins du patient, en tenant compte de ses incapacités ou déficiences, telles que définies dans le Référentiel de prescription médicale des transports.

Lorsque les conditions de prise en charge sont réunies, le médecin prescrit avant le déplacement (hors urgence) le mode de transport le plus adapté à l'état de santé et au niveau d'autonomie du patient.

Les modes de transport mobilisables

- Transport individuel : véhicule personnel ou transports en commun
- Transport assis professionnalisé : VSL ou taxi conventionné
- Transport pour patient à mobilité réduite : maintien dans le fauteuil roulant
- Transport en ambulance

Ce qui change depuis le 1^{er} mars 2025 : le transport partagé devient la règle

Pour améliorer l'accès aux soins, optimiser les ressources et réduire l'empreinte environnementale, le transport partagé est désormais instauré par principe pour tout transport assis professionnalisé, sauf contre-indication médicale.

Ce dispositif garantit :

- Un temps d'attente maximal de 45 minutes,
- des détours limités : 10 km par patient, dans la limite de 30 km au total.

Une offre de transport sanitaire étendue à Paris

Pour les transports programmés, vos patients peuvent s'appuyer sur un réseau important de professionnels conventionnés :

- 3 744 taxis conventionnés,
- 67 VSL,
- 526 ambulances.

Les coordonnées sont disponibles sur ameli.fr et dans [l'annuaire santé ameli](#).

Ressources utiles pour votre pratique

Pour sécuriser vos prescriptions et faciliter votre décision médicale :

- Référentiel « Prescription médicale de transport – Conditions de prise en charge »
- Informations détaillées sur la prescription de transport : ameli.fr.



AGENDA

Du 8 juillet 10 au 21 août : PARIS PLAGE 2026 sur le bassin de la Villette

Retrouvez l'Assurance Maladie de Paris sur :



CPAM de Paris - juillet 2026